

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La Concertation publique

Chacun peut contribuer à l'élaboration des choix d'aménagement...

Elle est parallèle au temps des études et ouverte à tous.

La municipalité informe sur l'avancement et le contenu des études, en particulier au travers du bulletin municipal.

Les dossiers élaborés pendant les études sont consultables en mairie et un registre est à la disposition du public afin que chacun puisse émettre des suggestions, des remarques ou poser des questions à la Commission d'Urbanisme.

Deux temps d'échange sont prévus :

- une réunion publique : l'analyse du contexte communal et les premières orientations du projet y seront présentées et discutées.
- une exposition et un temps d'échange avec les élus avant la finalisation du règlement.

• L'enquête publique

Chacun peut donner son avis sur le projet.

Lorsque le projet de PLAN LOCAL D'URBANISME sera rédigé et voté par le Conseil communautaire, il sera soumis pour avis :

- o aux administrations, aux collectivités locales et aux différents organismes associés à la procédure,
- o à la population dans le cadre de l'enquête publique.

Elle durera un mois et permettra à chacun de s'exprimer sur les choix d'urbanisme et d'aménagement.

Les dates de cette enquête publique seront communiquées dans la presse et par affichage en mairie. Un Commissaire Enquêteur sera présent pour informer et recevoir les remarques et demandes.

À l'issue de l'enquête, il remettra au Conseil communautaire un rapport dans lequel il fera état de ces remarques et demandes et se prononcera à leur sujet.

Mairie de
TOURVILLE SUR ODON



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère réunion publique

lundi 16 octobre 2017

à 20h30 à la salle polyvalente de Tourville-sur-Odon

Présentation du diagnostic du territoire et échange sur les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



OBJECTIFS FIXÉS À L'AMENAGEMENT À VENIR DU TERRITOIRE

Pour un aménagement équilibré du territoire communal

- Préservation d'une trame verte et bleue à l'échelle communale
- Maintien d'une coupure agricole au centre du territoire, préservée de l'urbanisation et de la construction
- Protection et mise en valeur des atouts paysagers de la commune
- Mise en oeuvre d'un développement de l'urbanisation adapté aux caractéristiques du territoire et à la prise en compte des risques et nuisances

Pour la politique de l'habitat

- Création d'une centaine de logements par décennie
- Maîtrise du rythme de production de logements
- Production équilibrée par type et par gamme

Pour la politique d'équipement de la commune

- Création d'équipements récréatifs complémentaires
- Confortement de l'offre de services en centre bourg
- Soutien au développement des modes doux de transport
- Soutien à l'amélioration de la couverture numérique

